XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Mariage ou PACS

Cette fiche nous permet de préparer votre contrat de mariage ou votre PACS, et de vous conseiller sur le régime le mieux adapté à votre situation.

Référence du dossier		Date	

Calendrier. Le contrat de mariage doit être signé avant la célébration du mariage. Le notaire vous remet alors un certificat à transmettre à la mairie. Prévoyez un rendez-vous plusieurs semaines avant la date du mariage.

1. VOTRE PROJET

☐ Contrat de mariage	☐ PACS (convention et enregistrement à l'office)
☐ Changement de régime matrimonial	☐ Je souhaite être conseillé sur le choix

Date envisagée du mariage ou du PACS	
Mairie du mariage (le cas échéant)	

2. IDENTITÉ

À compléter au vu d'une pièce d'identité. Joindre une copie de la pièce d'identité de chacun.

	Personne 1	Personne 2
Civilité		
Nom de naissance		
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Adresse actuelle		
Téléphone portable		
Email		
Résidence fiscale (pays)		

3. SITUATION FAMILIALE

L'un de vous a-t-il déjà été marié ou pacsé ? *Préciser la date du divorce, de la dissolution du PACS ou du décès du précédent conjoint.*	☐ Oui ☐ Non
L'un de vous a-t-il des enfants d'une précédente union ?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous des enfants communs ?	☐ Oui ☐ Non

Nom et prénoms de l'enfant	Date de naissance	Parent (1, 2 ou commun)	Observations

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

Nom et prénoms de l'enfant	Date de naissance	Parent (1, 2 ou commun)	Observations

4. VOTRE PATRIMOINE

Ces éléments nous aident à vous conseiller sur le régime adapté. Un ordre de grandeur suffit.

	Personne 1	Personne 2
Biens immobiliers détenus (nature, valeur approximative)		
Épargne et placements (ordre de grandeur)		
Prêts ou dettes en cours		
Parts de société détenues		
Donations ou héritages reçus ou attendus		

L'un de vous exerce-t-il une activité indépendante, commerciale, artisanale ou libérale, ou envisage-t-il de le faire ? *Ce point compte beaucoup dans le choix du régime.*	☐ Oui ☐ Non
Envisagez-vous un achat immobilier commun ?	☐ Oui ☐ Non

5. LE RÉGIME ENVISAGÉ

☐ Communauté réduite aux acquêts (régime légal)	☐ Séparation de biens
☐ Participation aux acquêts	☐ Communauté universelle
☐ PACS : séparation des patrimoines	☐ PACS : indivision
☐ Je ne sais pas : je souhaite être conseillé	

Souhaitez-vous protéger l'autre en cas de décès (donation entre époux, testament) ? *Un partenaire de PACS n'hérite pas sans testament.*	☐ Oui ☐ Non ☐ À en parler

6. SITUATION INTERNATIONALE

L'un de vous est-il de nationalité étrangère, ou réside-t-il hors de France ? *La loi applicable à votre régime doit alors être vérifiée.*	☐ Oui ☐ Non
Le mariage sera-t-il célébré à l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non
Possédez-vous des biens à l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non

7. VIGILANCE

L'un de vous fait-il l'objet d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale) ? *Indiquer les coordonnées du tuteur ou du curateur.*	☐ Oui ☐ Non

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante, ou êtes-vous proche d'une telle personne ? *Question imposée au notaire par la réglementation sur la lutte contre le blanchiment.*	☐ Oui ☐ Non

8. DOCUMENTS À FOURNIR

☐ Pièce d'identité de chacun	☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois
☐ Justificatif de domicile	☐ Livret de famille (enfants)
☐ Jugement de divorce ou acte de décès du précédent conjoint	☐ Titres de propriété des biens immobiliers
☐ Changement de régime : contrat de mariage actuel	☐ PACS : déclaration conjointe et attestations sur l'honneur (Cerfa n° 15725)

9. OBSERVATIONS

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Sauf mention contraire, les renseignements demandés dans ce document sont nécessaires à la préparation et à la rédaction des actes. À défaut, l'office peut ne pas être en mesure de recevoir l'acte, ou d'appliquer une disposition favorable aux personnes concernées.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction générale des finances publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier central des dispositions de dernières volontés, Minutier central électronique des notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer ces droits, les personnes peuvent écrire à l'Office notarial (xavier.baret@notaires.fr) ou au Délégué à la protection des données qu'il a désigné (dpo.notaires@datavigiprotection.fr).

La personne qui communique à l'office des renseignements sur d'autres personnes (conjoint, enfants, héritiers, associés) est invitée à les en informer et à leur remettre la présente mention.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour la France.

10. CERTIFICATION ET SIGNATURE

Nous certifions l'exactitude et la sincérité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à informer l'office de tout changement avant la signature.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance de la mention ci-dessus sur la protection des données personnelles.

Personne 1 Date et signature	**Personne 2** Date et signature